

confiance qui ne peut produire que de bons résultats. L'enquête sur la coalition des distributeurs de fruits, conduite l'an dernier, a produit son effet et il nous est permis d'espérer que le Gouvernement poursuivra ses investigations pour le plus grand bien des producteurs de fruits de la Colombie-Anglaise. L'enquête a révélé un état de choses inouï et je compte que le Gouvernement légiférera de la façon nécessaire, bien que les provinces ne jugent pas à propos de prendre l'initiative.

Je manquerais à mon devoir envers mes électeurs si je ne continuais à supplier le Gouvernement de faire adopter quelque loi relative à l'immigration asiatique. Je dirai que la situation actuelle en Colombie-Anglaise, et tout particulièrement dans mon comté, est meilleure qu'elle ne l'était il y a quatre ou cinq ans. J'ai entendu beaucoup louer la loi adoptée par ce Parlement pour restreindre l'immigration chinoise. Mais je voudrais supplier le Gouvernement d'aller plus loin et de continuer le bon travail commencé en faisant observer les règlements d'une façon plus sévère et en faisant adopter une autre loi relative à l'immigration japonaise. Si la politique déjà adoptée peut être continuée à l'égard des Japonais, je suis sûr que cela recevra l'approbation de la population de la Colombie-Anglaise.

Je n'ai pas besoin d'insister sur la nécessité d'une loi concernant les pensions au vieil âge, car je remarque que le Gouvernement a fait inscrire au Feuilleton un projet de résolution à ce sujet. D'après ce que j'en peux voir, sa proposition recevra mon appui cordial.

Je voudrais dire quelques mots sur une couple de questions concernant nos soldats revenus de la guerre. Comme ces questions font l'objet d'avis apparaissant au Feuilleton, il ne sera pas nécessaire de les discuter en détail. Mais j'aimerais à parler de l'un des rapports présentés par le comité spécial parlementaire nommé l'an dernier pour s'occuper de ces questions. J'ai toujours prétendu que la situation des soldats revenus de la guerre en Canada n'est pas ce qu'elle devrait être, en dépit de la législation adoptée à ce sujet. On pourrait épargner beaucoup d'argent en réorganisant les divers bureaux de pensions et les personnels médicaux. Je sais que le rapport présenté l'an dernier à la Chambre n'a pas été approuvé par cette dernière, mais je tiens à faire remarquer que cette proposition a été adoptée par le comité spécial et référée à la Chambre, et le Gouvernement est tenu d'y porter au moins quelque attention. J'aimerais à faire insérer dans le hansard le cinquième

rapport de ce comité, présenté à la Chambre le 15 juillet 1924. Ce rapport se lit comme suit:

Vu le mécontentement général existant chez les soldats revenus de la guerre et ailleurs, et vu les représentations faites relativement à l'attitude manifestée par le bureau des commissaires des pensions pour le Canada, votre comité a entendu des témoins et, après avoir étudié la question avec soin, en est arrivé aux conclusions suivantes:

Que les intérêts des soldats revenus de la guerre seront mieux sauvegardés et que les intentions du Parlement seront mieux réalisées si l'on interprète d'une façon plus sympathique la loi des pensions et ses annexes, et que ceci ne peut se faire mieux que par la réorganisation du bureau des commissaires des pensions pour le Canada et des services médicaux qui y sont attachés.

Votre comité suggère donc au Parlement de demander au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour donner effet à cette résolution.

Ce rapport exprimait les sentiments des vétérans en général, et si le Gouvernement peut trouver moyen de lui donner effet, je suis certain que l'on épargnera des sommes considérables et que l'on contribuera beaucoup à faire cesser le mécontentement qui règne présentement chez les soldats revenus de la guerre.

On a attiré mon attention sur une résolution adoptée par la succursale de Nelson de l'Association des vétérans de la Grande guerre, et je constate aussi que cette résolution était incluse dans le mémoire présenté cette année au Gouvernement par l'Alliance des vétérans du Dominion. Elle se lit comme suit:

Attendu que le 11 novembre reste et devrait toujours rester dans la mémoire et dans le cœur des Canadiens comme l'anniversaire d'un jour de réjouissance et d'actions de grâce; et attendu qu'il est juste et raisonnable que cette date soit commémorée à jamais pour faire vivre dans l'esprit du peuple le souvenir du sacrifice suprême fait par 60,000 de nos camarades qui sont morts pour leur pays, il est résolu:

Que la succursale de Nelson de l'Association des vétérans de la Grande guerre se déclare fortement opposée à ce que l'anniversaire de l'armistice soit observé à une date autre que le 11 novembre, date qui devrait être déclarée fête légale par une loi.

On devrait donc voir à ce que la loi actuelle, adoptée en 1921, se lise comme suit:

"Le onze novembre, étant le jour de 1918 où la Grande guerre a été terminée d'une façon triomphale par un armistice, sera un jour de fête légale et sera observé comme tel sous le nom de Jour de l'Armistice."

Cette résolution est appuyée pratiquement par toutes les organisations sociales de ma ville et c'est le vœu des représentants de l'Alliance des vétérans du Dominion. Je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails; il est évident, je crois, que le Gouvernement devrait prendre des mesures pour faire reconnaître le 11 novembre comme jour de fête légale. On ne devrait pas donner suite à la coutume, introduite l'an dernier, de faire coïncider le jour de l'armistice avec le jour d'actions de grâce; il n'y a pas de doute que, si l'on veut choisir, la préférence ne doive être donnée au 11 novem-